

Gouvernement du Québec

Décret 347-2012, 4 avril 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Michel Boudreault comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Michel Boudreault de Chicoutimi, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 5 avril 2012;

QUE le lieu de résidence de monsieur Michel Boudreault soit fixé dans la Ville de Chicoutimi ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57456

Gouvernement du Québec

Décret 348-2012, 4 avril 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Scott Hughes comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Scott Hughes de Montréal, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 5 avril 2012;

QUE le lieu de résidence de monsieur Scott Hughes soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57457

Gouvernement du Québec

Décret 349-2012, 4 avril 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur André Lalancette comme juge à la Cour municipale de la Ville d'Alma

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur André Lalancette de Saint-Gédéon, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour municipale de la Ville d'Alma, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 5 avril 2012.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57458

Gouvernement du Québec

Décret 350-2012, 4 avril 2012

CONCERNANT la nomination de M^e France Lynch comme sous-registraire du Québec

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 7 de la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., c. M-19), le gouvernement nomme, parmi les sous-ministres associés, le sous-registraire du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE M^e France Lynch, sous-ministre associée au ministère de la Justice, soit nommée sous-registraire du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57459